



OEACP R&I



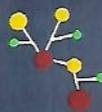
Termes de référence pour le recrutement d'un prestataire en charge de l'évaluation du projet VaRRIWA



Cordonnateur



varriwa



ef

LT

Table des matières

1	Contexte et présentation du projet.....	2
1.1	Contexte général	2
1.2	Contexte du projet	2
1.3	Descriptif du projet	4
1.4	Présentation des porteurs de projets	5
1.5	Présentation succincte du cadre logique	5
2	Objectifs et enjeux de la mission :	7
2.1	Objectif général de la mission	7
2.2	Objectifs spécifiques de la mission	7
3	Spécification sur le cadre d'évaluation attendu	7
3.1	Documentation à produire.....	7
4	Précisions sur l'évaluation attendue.....	8
4.1	Le périmètre de l'évaluation	8
4.2	Questions évaluatives initiales.....	8
4.3	Le format du livrable	10
5	Déroulé suggéré pour la mission	11
5.1	Etapas et travaux associés	11
5.2	Calendrier d'exécution et estimation du nombre de J/H	12
6	Profils recherchés et moyens.....	12
7	Modalité de soumission.....	13
7.1	Composition de la proposition :.....	13
7.2	Langue de travail	14
7.3	Planning de l'appel d'offres.....	14
7.4	Budget	15
7.5	Questions et Clarifications	15
7.6	Evaluation des offres et critères de sélection.....	15
7.7	Notification d'attribution et signature du contrat.....	16

1 Contexte et présentation du projet

1.1 Contexte général

Le Fonds ACP pour l'innovation est une composante clé du programme de recherche et d'innovation (R&I) de l'OEACP, visant à renforcer les capacités de R&I dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) membres de l'Organisation, pour libérer leur potentiel d'innovation et soutenir leur transition vers des économies fondées sur la connaissance permettant un développement durable.

Les investissements dans les capacités de R&I sont susceptibles d'être beaucoup plus profitables, s'ils s'inscrivent dans un écosystème d'innovation efficace et inclusif, et s'ils sont associés à des efforts visant à constituer une masse critique de personnes qualifiées adaptées à la demande du marché du travail.

Le Fonds pour l'innovation apporte un soutien financier à la mise en œuvre de projets faisant progresser les solutions dans les domaines suivants :

- améliorer l'accès à la culture numérique, la connaissance et l'utilisation des technologies émergentes ;
- créer ou renforcer des liens concrets entre le développement des compétences en R&I et les besoins du marché du travail ;
- créer ou permettre des synergies dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation, y compris avec le secteur privé ; faciliter les conditions de transfert de technologie ; promouvoir l'adoption de la R&I ; promouvoir les savoirs locaux et autochtones et leur utilisation en combinaison avec les systèmes et les pratiques formels en matière de connaissance.

À la suite d'un appel à propositions publié en octobre 2019, le Fonds ACP pour l'innovation finance plusieurs consortiums qui apportent un soutien aux acteurs de la R&I dans les pays ACP (les "tiers"), tant sur un plan financier que technique, par le biais du renforcement des capacités, de l'assistance par des pairs, du mentorat, de la mise en réseau, de l'échange d'expériences et du plaidoyer des politiques.

Ces tierces parties sont, par exemple : des institutions universitaires et de recherche ; des entreprises nées de la recherche universitaire; des fournisseurs d'EFPI ; des organisations représentant des communautés autochtones et locales ; des agences et associations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche et l'innovation ; des agences nationales de science, de technologie et d'innovation ; des organisations non gouvernementales ; des organismes de soutien à l'innovation (pôles technologiques, laboratoires d'innovation et bureaux de transfert de technologie) ; incubateurs et start-ups.

1.2 Contexte du projet

Intitulé du projet	VaRRIWA
Dates de mise en œuvre	Février 2021 – juillet 2025
Pays d'intervention	Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Togo
Partenaires Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

	<ul style="list-style-type: none"> • Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée du Sénégal (ANRSA) • Agence béninoise de Valorisation des résultats de la Recherche et de l'Innovation technologique (ABeVRIT) • Agence nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations du Burkina Faso (ANVAR) • Direction de la Recherche scientifique et technique du Togo (DRST) • Université de Sorbonne
Partenaires académiques bénéficiaires/localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Université d'Abomey-Calavi (UAC), Abomey-Calavi • Université de Parakou (UP), Parakou • Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ), Ouagadougou • Université Nazi Boni (UNB), Bobo Dioulasso • Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Ouagadougou • Université de Lomé (UL), Lomé • Université de Kara (UK), Kara • Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), Lomé • Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), Dakar • Université Gaston Berger (UGB), Saint-Louis • Université Numérique Cheikh Hamidou Kane (UNCHK) (Ex UVS), Dakar • Institut Sénégalais de Recherche Agricoles (ISRA), Dakar
Groupes cibles	<p>37 Universités et centres de recherches 600 Entreprises et/ou incubateurs privés 300 Organisation de la Société civile</p>
Budget du porteur	4 942 249 Euros
Bailleur(s)	Union Européenne, OEACP

1.3 Descriptif du projet

L'objectif général du projet est de contribuer à la création d'un environnement incitatif au transfert de technologie et à l'innovation durable dans la région cible. Les acteurs de la recherche académique sont informés des politiques nationales et formés aux mécanismes de mise en œuvre de la recherche et de l'innovation (R&I), de protection, d'adoption et de valorisation des résultats de la R&I (OS1) grâce à une campagne d'information sur les politiques nationales de la recherche et des instances qui y sont liées (gouvernance, promotion...) (Produit 1.1). De ce fait, les conditions pour la mise en valeur des savoir-faire et connaissances locales peuvent commencer à se mettre en place et paver la voie vers un environnement stable pour la valorisation de la recherche. En parallèle, un référentiel d'identification des besoins et de l'offre en R&I des acteurs économiques et de la société civile (P1.2) est établi pour assurer un processus inclusif dans le partage d'informations. Des formations aux méthodologies de travail de la recherche, de la valorisation et de l'exploitation économique des résultats correspondants sont mises en place (P1.3).

Ainsi, VaRRiWA répond aux problématiques identifiées comme liées avec le manque de valorisation des résultats de la recherche et les freins à l'innovation en Afrique de l'Ouest :

- La méconnaissance et la défiance vis-à-vis des politiques nationales de R&I et de valorisation de la recherche, qui contribue aux résistances à leur mise en œuvre effective. A cela s'ajoute le manque de volonté des chercheurs de protéger les résultats de leur recherche, seules les publications étant prises en compte pour la progression de leur carrière.
- Le manque de relations entre acteurs de la recherche et avec les acteurs économiques, qui génère une incompréhension des besoins, alimente la défiance de fait et ne permet pas la cohérence des sujets traités par les chercheurs.

La mise en réseau de tous les acteurs de la R&I est augmentée pour faciliter la coopération entre acteurs et permettre une systématisation du transfert de technologie (OS2) par la création d'une plateforme régionale pour renforcer les liens entre tous les acteurs de la recherche et de l'innovation (secteur public et secteur privé) (P2.1) et par la mise en place d'échanges entre les acteurs de la recherche et de l'innovation aux niveaux national et régional pour promouvoir la confiance mutuelle, l'échange de bonnes pratiques et le transfert de technologies (P2.2).

Pour y parvenir, VaRRiWA a lancé un appel à proposition de projets qui a permis d'accorder un soutien financier à 14 entités tierces pour un montant global de deux millions huit cent quarante mille euros (2 840 000 €). La répartition des subventions entre ces entités candidates s'est faite conformément aux priorités et lots décrits ci-après :

- 4 entités (une par pays cible) développant des formations sur la valorisation des résultats de la recherche-innovation (R&I) et de leur exploitation économique (priorité 1) ;
- 8 entités (deux par pays cible) construisant des dispositifs d'accompagnement à la valorisation de la (R&I) (priorité 2) ;
- 2 entités (sur le plan sous-régional) facilitant la collaboration par la mise en réseaux et l'organisation d'échanges et de partenariats publics-privés (priorité 3).

1.4 Présentation des porteurs de projets

Le projet VaRRIWA (« Valorising Research Results and Innovation in West Africa ») est une initiative du consortium de partenaires constitué de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), des quatre structures nationales en charge de la valorisation des résultats de la recherche-innovation dans leurs pays respectifs (Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée du Sénégal (ANRSA) ; Agence béninoise de Valorisation des résultats de la Recherche et de l'Innovation technologique (ABeVRIT) ; Agence nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations du Burkina Faso (ANVAR) ; Direction de la Recherche scientifique et technique du Togo (DRST)) et de l'Université de Sorbonne. Le projet est financé par le Fonds ACP pour l'Innovation, une des composantes du Programme de Recherche et d'Innovation de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), avec la contribution financière de l'Union européenne dans le cadre du onzième Fonds européen de Développement (11e FED).

1.5 Présentation succincte du cadre logique

Pour atteindre les objectifs du cadre logique, dans le respect de la dynamique du programme Recherche Innovation de l'OEACP, le projet s'est structuré autour de deux grands Objectifs : OS1-OS2.

OS 1: Les chercheurs et les innovateurs appliquent efficacement les mécanismes de protection, d'adoption et de valorisation des résultats de la R&I

Produit 1.1 : Les chercheurs et les innovateurs sont informés des politiques nationales de la recherche et des instances qui y sont liées (gouvernance, promotion...)

- 1.1.1 : Nombre de participants aux sessions de dissémination des politiques nationales de R&I réalisées (désagrégé par pays et sexe)

Produit 1.2 Un référentiel d'identification des besoins et de l'offre en R&I des acteurs économiques et de la société civile

- 1.2.1 Nombre de chercheurs et d'innovateurs ayant participé à l'étude des besoins (désagrégé par pays, catégorie d'acteurs et sexe)
- 1.2.2 Nombre d'acteurs participant aux sessions de partage du référentiel réalisées (désagrégé par pays, catégorie d'acteurs et sexe)
- 1.2.3 Nombre de consultations et/ou téléchargements de l'étude des besoins

Produit 1.3 Les chercheurs et les innovateurs sont formés aux méthodologies de travail de la recherche, de la valorisation et de l'exploitation économique des résultats correspondants

- 1.3.1 Proportion des chercheurs et des innovateurs formés en méthodologies de travail de la recherche, de valorisation et exploitation économique des résultats (désagrégé par pays et sexe)

OS2 : La coopération entre les chercheurs et les innovateurs est accrue et facilite la valorisation des résultats de la R&I et le transfert de technologie

Produit 2.1 Une plateforme régionale pour renforcer les liens entre les chercheurs et les innovateurs (public et privé)

- 2.1.1 Une plateforme régionale est élaborée
- 2.1.2 Nombre de chercheurs et d'innovateurs utilisant la plateforme régionale (désagrégé par pays, type d'acteurs et sexe)

P2.2 Des échanges entre les chercheurs et les innovateurs aux niveaux national et régional pour promouvoir la confiance mutuelle, l'échange de bonnes pratiques et le transfert de technologies

- 2.2.1 Nombre de chercheurs et d'innovateurs participant aux activités de réseautage (foires, échanges, visites d'études, projets de partenariat, etc.) (désagrégé par pays, catégorie d'acteurs et sexe)

A ce stade, plusieurs activités sont encore en cours et la plupart des projets tiers seront clôturés au mois d'octobre 2024.

2 Objectifs et enjeux de la mission :

2.1 Objectif général de la mission

Conformément au cadre légal du projet, une démarche d'évaluation externe doit être mise en place.

Le projet se positionnant comme pilote, l'objectif de la mission est de mettre en place et d'opérationnaliser un cadre d'évaluation de sa mise en œuvre. Ces résultats seront à la fois destinés aux bailleurs, aux partenaires, aux bénéficiaires et à toutes autres parties prenantes au projet. De manière générale, il s'agira donc d'élaborer un cadre d'analyse DELM, de procéder à une évaluation finale du projet, pour fournir des informations détaillées sur les réalisations, les forces, les faiblesses, les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la mise en œuvre du projet VaRRIWA.

2.2 Objectifs spécifiques de la mission

La mission et les livrables devront permettre d'atteindre 4 objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique 1 : Evaluer l'atteinte des objectifs du projet VaRRIWA au niveau de chaque pays cible suivant les critères CAD de l'OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité).
- Objectif spécifique 2 : Evaluer la visibilité, faire ressortir les forces, les faiblesses, les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la mise en œuvre du projet.
- Objectif spécifique 3 : Evaluer l'unité de gestion du projet (Coordination et tiers bénéficiaires) et son action au regard de la mise en œuvre du projet et le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de mise en œuvre de projets financés l'Union Européenne.
- Objectif spécifique 4 : -Formuler des recommandations en vue de la pérennisation du projet.

3 Spécification sur le cadre d'évaluation attendu

3.1 Documentation à produire

Il est attendu du prestataire qu'il produise un cadre d'évaluation simple et opérationnel. Tel qu'imaginé à ce stade, celui-ci se composerait de :

- un référentiel d'évaluation associé à une liste d'indicateurs minimum ;

- une note méthodologique comprenant un calendrier de collecte, un descriptif succinct des méthodes à appliquer pour la collecte et le traitement des données et un plan d'analyse ;
- des outils de collecte de données (questionnaire, guide d'entretien, grille d'observation, etc.) ;
- un fichier de consolidation, de traitement et de visualisation sous Excel ;
- une démarche d'évaluation de la théorie du changement du projet.

4 Précisions sur l'évaluation attendue

4.1 Le périmètre de l'évaluation

L'évaluation prend en compte toutes les activités réalisées y compris les résultats des 14 projets tiers financés par VaRRIWA. Elle couvrira l'ensemble des 4 pays impliqués dans le projet.

D'une manière générale, la démarche d'évaluation se fera sur la base des critères du CAD et des questions évaluatives arrêtées lors du cadrage. En lien avec chaque question d'évaluation, des parties prenantes seront identifiées lors du cadrage et interrogées pendant la phase de collecte.

L'appréciation des effets et impacts s'inscrira dans une démarche à la fois rétrospective et prospective. Dans l'idéal, elle devra être structurée de manière à mettre en valeur les chemins de changement poursuivis et impulsés par le projet à l'échelle des pays, des agences partenaires, des tiers bénéficiaires et des bénéficiaires.

L'évaluation prendra en compte les questions transversales notamment le genre, l'environnement, etc.

4.2 Questions évaluatives initiales

Comme mentionné, l'évaluation se fera sur la base des critères d'évaluation de projet du CAD. Dans ce sens, des questions évaluatives ont été élaborées pour permettre aux consultants d'orienter ses analyses.

Pertinence

- La stratégie d'intervention du projet était-elle adaptée aux besoins des parties prenantes ? D'un point de vue général et spécifiquement à chaque type de parties prenantes ?
- L'intervention est-elle en phase avec le contexte d'intervention (priorités et politiques nationales et/ou sous-régionales) ?
- Les activités déployées par le projet étaient-elles adaptées aux besoins des bénéficiaires finaux ?
 - Au niveau de chaque catégorie d'activité.
 - Qu'en est-il plus particulièrement des dispositifs d'accompagnement ?
- Quel est le degré de pertinence et de cohérence des activités déployées au regard des objectifs fixés par le programme Recherche Innovation de l'OEAC ?
 - L'intervention a-t-elle été conçue de manière à répondre effectivement aux besoins identifiés ?

- La stratégie de l'intervention et les activités déployées, apportent-elles une réponse adéquate/cohérente face aux résultats visés et plus globalement aux objectifs fixés par le programme Recherche Innovation de l'OEACP ?
- L'intervention a-t-elle été adaptée pour rester pertinente face aux changements contextuels et/ou aux besoins éventuels (en lien notamment avec les problématiques des femmes) ?

Cohérence

- Le projet intervient-il en cohérence avec d'autres interventions ou dynamique plus globale portées par l'organisation porteuse et/ou par ses partenaires de mise en œuvre ?
- Le programme Recherche Innovation de l'OEACP a-t-il apporté une plus-value à celles-ci ? Et si oui dans quelle mesure ?
- L'intervention est-elle alignée et harmonisée avec les initiatives, les stratégies de valorisation proposées par d'autres acteurs ou projets ?
- Les actions de capitalisation entreprises par l'organisation dans le cadre de la mise en œuvre du projet ont-elles contribué à cette cohérence ? Si oui, comment cela s'est-il manifesté ?

Efficacité

- Quel est le niveau de réalisation des activités du projet par rapport à la matrice des activités ?
- Quel est le niveau d'atteinte des réalisations et des produits du projet par rapport à la matrice des activités ? Qu'est-ce qui explique les écarts éventuels entre les valeurs cibles initiales et les réalisations effectives ? Quelles précisions peuvent être données sur la qualité des réalisations selon l'appréciation des parties prenantes et bénéficiaires ? selon les normes professionnelles en vigueur ?
- Dans quelle mesure les résultats du projet ont-été atteints ? ont contribué à la réalisation des objectifs du projet ?
- Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des objectifs ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quelles en sont les causes ?

Efficiences

- Les ressources allouées au projet (humaines, financières, matérielles, partenariales) étaient-elles correctement dimensionnées, organisées et mises à disposition pour mener les activités de manière efficiente et cohérente ?
- Les activités ont-elles fait l'objet d'un monitoring régulier et satisfaisant ? Des mesures correctives ont-elles été prises à temps lorsque cela s'imposait (nouvelles activités devant être réalisées en raison de l'apparition de nouveaux besoins, activités nécessitant d'être renforcées ou reportées voire annulées en raison d'imprévis / du contexte local / de risques...) ?
- Le projet a-t-il été géré de manière efficiente ? Les méthodes choisies pour l'exécution

ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus ?

Effets et impacts

- Quels sont les effets relevés (positifs et négatifs) en termes de changements produits sur les individus qui ont bénéficié des apports du projet et de la mise à disposition de ressources (connaissances, méthodes, outils, biens, services, renforcement de capacités) ?
- Quelles modifications des processus et/ou amélioration des performances de l'organisation ont été permis par les apports du projet ? Quelles en sont les limites et les effets négatifs éventuels ?
- Quels changements peuvent être relevés ou sont susceptibles de se produire à l'échelle des systèmes de valorisation des résultats de la R&I (cadre réglementaire / institutionnel, cadre de coopération et relations dans lequel opère l'individu ou l'organisation bénéficiaire du programme, efficacité/performance, etc.) ?
- Dans quelle mesure les bénéficiaires / utilisateurs finaux ont vu leurs capacités renforcées pour résister, s'adapter, récupérer rapidement à la suite d'une crise ou d'un choc (économique, sociale, politique) ?

Viabilité/ Durabilité

- Dans quelle mesure les connaissances acquises et les outils mis en place dans le cadre de l'action sont-ils appropriés et pourront effectivement être exploités dans le temps par les différentes parties prenantes, à savoir :
 - Les agences partenaires
 - Les tiers bénéficiaires
 - Les bénéficiaires
 - Le système au sens large (ministère, institution de coordination, etc.) ?
- Quelles bonnes pratiques et limites identifiées pour cette appropriation ?
- Les bénéfices de l'action peuvent-ils perdurer dans le temps d'un point de vue : technique, économique, politique, socio-culturelle ? Quelles bonnes pratiques et limites sont identifiées pour assurer cette viabilité ?
- Est-ce que les modèles économiques et réglementaires développés permettent d'assurer la viabilité des dispositifs d'accompagnement ?

4.3 Le format du livrable

Le rapport final devra se conformer au Template de rapport d'évaluation finale des projets financés par l'UE afin de favoriser un traitement croisé des évaluations à l'échelle du programme. Celui-ci sera fourni et discuté avec l'équipe d'évaluation du projet au démarrage de la mission. Il comportera une partie principale d'évaluation de la performance et trois focus complémentaires spécifiques à 1/ la dynamique de changement et ses impacts 2/ aux performances de dynamique transformationnelle en faveur de l'égalité Femmes-Hommes, 3/aux bonnes pratiques et leçons apprises par le projet. Enfin les recommandations et

perspectives pour le développement de la valorisation des résultats de R&I dans les pays cibles.

La partie évaluation de la performance sera structurée sur la base des six critères CAD. Les résultats d'analyse de chaque critère feront l'objet d'un résumé exécutif et une moyenne des niveaux de performance atteints sur l'ensemble des sous critères évaluatifs. Chaque sous critère de performance fera l'objet d'une analyse spécifique intégrant un rappel du contexte, un bilan des analyses évaluatives justifiés, et donnera lieu à une évaluation de la performance sur la base d'un baromètre à 4 niveaux.

5 Déroulé suggéré pour la mission

5.1 Etapes et travaux associés

Le prestataire est libre d'ajuster la méthode selon les enjeux identifiés mais celle-ci devra tenir compte des points de vue des acteurs du Projet et intégrer :

Une phase de préparation de la mission

Initiée dès la signature du contrat, celle-ci comprendra :

- Une analyse de la documentation disponible (rapports techniques et financiers, documents du programme, documents projets, etc.) par les consultants avant la réunion de pré-cadrage pour que celle-ci soit la plus opérationnelle possible.
- Une réunion de pré-cadrage de l'évaluation avec le/les consultant(s), l'AUF et les agences partenaires.
- L'élaboration du cadre d'évaluation comportant un référentiel et des indicateurs qualitatif et quantitatif à mesurer.
- La rédaction par le prestataire d'une note de cadrage de l'évaluation qui présente la méthodologie, les objectifs, les questionnements, le plan de travail proposés ainsi que les outils utilisés pour l'évaluation.
- Une réunion de cadrage méthodologique de l'évaluation sera planifiée ainsi que des échanges entre le comité de pilotage et le prestataire afin de garantir la compréhension et le respect des termes de référence de l'évaluation.

Une phase de collecte des données et d'évaluation

La collecte de données se fera sur le terrain au Bénin, au Burkina-Faso, au Sénégal et au Togo. Elle pourra être réalisée entre les mois de juin à juillet 2024. Elle pourra inclure l'utilisation de méthodes de collecte qualitatives telles que :

- Des visites/mission de terrain sur les différents sites dans les pays (agences partenaires, tiers bénéficiaires, bénéficiaires)
- Des enquêtes par questionnaires
- Des focus groupes
- Des entretiens individuels
- Des études de cas

- Une revue documentaire incluant les données de suivi / études menées dans le cadre du projet, évaluations intermédiaires, etc.
- Un atelier rassemblant les parties prenantes du projet
- Etc.

Une phase de restitution :

A l'issue de la mission terrain une restitution « à chaud » sera organisée en distanciel : restitution des premières analyses, sur la base d'une note de synthèse ;

- Rédaction du rapport provisoire de l'évaluation ;
- Intégration des observations du comité de pilotage sur le rapport provisoire ;
- Restitution en distanciel avec le comité de pilotage ;
- Transmission du rapport final, rédigé en français, au plus tard 15 jours après la restitution.

5.2 Calendrier d'exécution et estimation du nombre de J/H

Etapes / Livrables	#J/H estimé	Date de livraison
Signature du contrat		9 mai 2024
1. Développement du cadre d'évaluation initial et de la note de cadrage méthodologique	6	16 mai 2024
2. Réunion de cadrage	1	22 mai 2024
3. Collecte et traitement des données de terrain	20	27 mai – 15 juillet 2024
4. Atelier de Restitution de la démarche	1	23 juillet 2024
5. Rédaction du rapport provisoire	10	23 aout 2024
6. Réunion de présentation du rapport provisoire	1	4 septembre 2024
7. Finalisation du rapport	5	13 septembre 2024

La durée calendaire de la mission est de 3 mois, à partir de la signature du contrat de prestation.

La charge de travail du prestataire est estimée à 32 jours/hommes.

6 Profils recherchés et moyens

La mission peut être confiée à un consortium ou à un cabinet de consultants. Les profils attendus sont les suivants :

Qualifications et expérience :

- Titulaire au moins d'un diplôme universitaire (2^{ème} cycle) dans un domaine pertinent à la mission ;
- Expérience professionnelle dans les domaines de l'expertise en Enseignement Supérieur, Recherche et valorisation de 10 ans ;

- Expérience dans la définition des systèmes de suivi, notamment dans la mise en place de cadre de suivi-évaluation de projet de développement ;
- Une expérience dans des projets similaires ;
- Bonne connaissance des pays d'intervention du projet et du contexte.

Compétences métier :

- Bonne connaissance des dispositifs de suivi et d'évaluation des programmes et projets de développement et des établissements publics ;
- Expérience en matière d'évaluation de projets de coopération internationale.

Compétences transverses :

- Excellente maîtrise des outils bureautiques (MS Office : Word, Excel, PowerPoint et de leur équivalents LibreOffice) et de l'Internet ;
- Excellentes qualités de communication et d'organisation.

Compétences linguistiques :

- Excellente maîtrise du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse...) ;

Le consortium de consultants/cabinets doit avoir au minimum un expert dans les aspects concernés par l'évaluation dans chaque pays d'intervention (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Togo).

7 Modalité de soumission

7.1 Composition de la proposition :

- **Une lettre de soumission de la candidature adressée à Madame la Directrice régionale de l'AUF en Afrique de l'Ouest, Professeur Ouidad TEBBAA.**
- **Les documents attestant de la régularité fiscale.**
- **Une proposition technique de la mission qui n'excèdera pas 5 pages, et détaillera :**
 - les enjeux, les problématiques et les conditions de réussite de la mission ainsi que les solutions, les méthodes et techniques mobilisées pour mener à bien celle-ci ;
 - Le calendrier de mise en œuvre envisagé ;
 - Une présentation de l'équipe de consultance et de la répartition des tâches entre les experts, dans le cas d'une candidature à plusieurs.
- **Une proposition financière qui devra indiquer :**
 - Une estimation des charges en homme / jour ;
 - Le coût total (coût total hors TVA). L'impôt sur le revenu est coupé à la source conformément aux dispositions en vigueur dans le pays où le prestataire est domicilié.

Les charges liées aux déplacements et à la mission de terrain (indemnités de séjour et billets d'avion AR) des consultants seront inclus dans la proposition.

Les CV, références et expériences, 3 pages maximum, du ou des consultants mettant en avant l'expérience pour la conduite d'études pour des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux dont l'UE, l'AFD, etc.

Les consultants sont invités à mettre en annexe, des exemples de travaux similaires ou encore des références à des modèles d'évaluation sur lesquelles ils souhaitent se baser.

Pour préserver la confidentialité de votre dossier et assurer un traitement impartial de votre candidature, le document de l'offre technique et financière devra être sous format PDF protégé avec un mot de passe qui sera envoyé le 6 avril 2024 à l'adresse électronique suivante : lamine.thiam@auf.org

7.2 Langue de travail

Les offres ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangée entre le soumissionnaire et l'AUF doivent être rédigés en français. Les documents justificatifs et autres documents fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue, pourvu qu'ils soient accompagnés d'une traduction exacte en français.

Tout soumissionnaire qui ne fournira pas tous les documents mentionnés ci-dessus et dans les formats demandés peut voir sa proposition exclue.

7.3 Planning de l'appel d'offres

ETAPES	DATE	HEURE
<i>Date de publication de l'avis d'appel d'offre</i>	4 mars 2024	12 :00
<i>Date limite pour demander des clarifications à l'AUF</i>	11 mars 2024	23 :59
<i>Date limite de réponse de l'AUF</i>	18 mars 2024	23 :59
<i>Date limite de soumission des offres</i>	5 avril 2024	23 :59
<i>Date d'envoi du mot de passe du document de l'offre technique et financier</i>	8 avril 2024	12 :00
<i>Sélection et notification</i>	30 avril 2024	23 :59
<i>Signature du contrat</i>	9 mai 2024	16 :30
<i>Réunion de cadrage</i>	22 mai 2024	10 :00

Les offres devront être soumises au plus tard le 5 avril 2024 à 23 :59 UTC par courriel aux adresses suivantes :

- varriwa@auf.org
- Lamine.thiam@auf.org

Avec pour objet : « Proposition technique & financière –Evaluation – Projet VARRIWA »

TOUTE CANDIDATURE ENVOYEE APRES CES DATES ET HEURES EST IRRECEVABLE.

7.4 Budget

Le budget total maximum pour l'ensemble de l'évaluation finale est défini selon les barèmes en vigueur. Le budget doit également prendre en charge les frais de mission de terrain.

Les budgets doivent être présentés en Francs CFA et en Euros. Le taux de conversion est de 655,957 FCFA pour 1 euro.

Les modalités de paiement seront convenues entre les parties et seront définies dans le contrat de prestation entre l'AUF et le Prestataire.

7.5 Questions et Clarifications

Si l'AUF, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires potentiels.

- Les soumissionnaires peuvent adresser leurs questions par e-mail en y indiquant la référence de l'appel d'offres. Les deux personnes suivantes doivent être destinataires :
- varriwa@auf.org
- Lamine.thiam@auf.org

Nous vous prions d'indiquer un objet de mail indiquant Evaluation VaRRIWA et préciser le nom de votre structure.

7.6 Evaluation des offres et critères de sélection

Les offres seront évaluées selon les critères énumérés ci-dessous :

- Capacité à remplir les conditions requises par l'appel d'offres ;
- Respect des termes et conditions de l'Agence Universitaire de la Francophonie ;
- Offre technique : compréhension des termes de référence, méthodologie d'évaluation et de développement du cadre d'évaluation, détail de la mise en œuvre logistique de l'étude, expériences du ou des consultants ;
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, équilibre budgétaire des missions à effectuer, offre globale correspondant au budget disponible, cohérence dans la proportion entre les différentes catégories de réponses, rapprochement avec l'offre technique. Le détail apporté et la lisibilité de votre tableau indiquant le prix de vos prestations en fonction de catégories sera apprécié.

L'évaluation technique suivra la grille suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	80%
Compréhension des TDR	10%
Présentation de la méthodologie utilisée et de son application à la mission	15%
Références et expériences du ou des consultants	15%
Expériences d'évaluation de projets/études financés par des bailleurs publics Internationaux	15%

Expériences dans les méthodologies proposées	10%
CV du ou des intervenants et cohérence du partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention	5%
OFFRE FINANCIERE	20%
TOTAL	100%

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux prestataires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leurs offres, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

7.7 Notification d'attribution et signature du contrat

Le soumissionnaire sélectionné sera informé par courriel et/ou par téléphone que son offre a été acceptée (notification d'attribution).

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus en seront informés par e-mail sous un mois à compter de la date d'attribution.

